

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 juillet 1960.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires sociales (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, autorisant la ratification de la **Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui**, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 2 décembre 1949.

Par Mme Marie-Hélène CARDOT

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 22 juillet 1960. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 21 juillet 1960, page 1060, 1^{re} colonne.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. Roger Menu, *président* ; André Plait, André Dulin, Jean-Louis Fournier, *vice-présidents* ; Sliman Belhabich, Marcel Lambert, François Levacher, *secrétaires* ; Abel-Durand, Emile Aubert, Marcel Audy, Clément Balestra, Antoine Béguère, Abdennour Belkadi, Brahim Benali, Lucien Bernier, Ahmed Boukikaz, Joseph Brayard, Martial Brousse, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Maurice Carrier, Francis Dassaud, Mme Renée Dervaux, MM. Hubert Durand, Adolphe Dutoit, Jean Fichoux, Etienne Gay, Lucien Grand, Georges Guéril, Paul Guillaumot, Jacques Henriet, Eugène Jamain, M^Hamet Kheirate, Roger Lagrange, Mohammed Larbi Lakhdari, Francis Le Basser, Bernard Lemarié, Paul Levêque, Georges Marie-Anne, Louis Martin, André Méric, Léon Messaud, Hacène Ouella, Jacques Richard, Louis Roy, Charles Sinsout, Robert Soudant, Mme Jeanette Vermeersch, MM. Joseph Voyant, Raymond de Wazières, Mouloud Yanat.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 678, 715 et In-8° 127.

Sénat : 235 et 272 (1959-1960).